



NATIONS UNIES UN/DA COLLECTION

ASSEMBLEE
GENERALEDistr.
GENERALEA/34/192/Add.1
27 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 46 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Non-intervention dans les affaires intérieures des Etats

Rapport du Secrétaire général

Additif

En ce qui concerne les réponses reçues de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine, voir l'additif 1 au rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale (A/34/193/Add.1).
